PROCÈS VERBAL N°1 SHOM/GCN/NP DES TRAVAUX DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE TENUE A LA MAIRIE DE BRETIGNOLLES-SUR-MER LE 31 MARS 2009.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du 11 février 2009 du maire de Brétignolles-sur-Mer portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique s'est réunie le mardi 31 mars 2009 à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, pour émettre un avis sur le projet de création du port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer.

La commission était composée de :

M.	Jean-Louis Lozier, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées	Président
M.	Ronan Créach, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) Membre permanent	
M	Jacques Lebrevelec, directeur départemental des affaires maritimes Membre de droit de Vendée	
M.	Franck Fouquet, Ecole de surf « Atlantic Lézard »	Membre temporaire
M.	Joël Demange, Président du club nautique Brétignollais Membre tem	
M.	Jean-Yves Le Bloch, Président de l'Amicale des Plaisanciers et des Membre temporaire Pêcheurs	
M.	Claude Herbreteau, Président du Comité Local des Pêches Maritimes	Membre temporaire
M.	Christophe Buchoux, Marin Pêcheur (Membre temporaire suppléant, désigné en séance pour suppléer à M. Mathieu Renaudeau)	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

M.	Christophe Chabot	Maire de Brétignolles-sur-Mer
M.	Jean Michon	Premier adjoint au maire de Brétignolles-sur-Mer
M.	Jérome Denecheau	Directeur général des services - Mairie de Brétignolles-sur-Mer
M.	Arnaud Bouquet	Directeur de l'Ecole de Voile de Brétignolles-sur-Mer (membre temporaire suppléant)
M.	Bruno Tesson	Membre du club nautique Brétignollais (membre temporaire suppléant)
M.	Marc Renaudeau	Amicale des Plaisanciers et des Pêcheurs de Brétignolles-sur- Mer (membre temporaire suppléant)
M.	Jacques Brochet	Amicale des Plaisanciers et des Pêcheurs de Brétignolles-sur- Mer (membre temporaire suppléant)
M.	Christophe Potier	Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Vendée (DDAM 85)
M.	François Petit	Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Vendée (DDAM 85)
M.	Marc Vrignaud	SNSM Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Patron suppléant
M.	René Barrie	SNSM Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Patron titulaire
M.	Jacques Kopff	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée (DDEA 85) – Responsable Phares et Balises
M.	Didier Hardel	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée (DDEA 85) – Service Eau Mer Risque
M.	Pascal Naulleau	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée (DDEA 85) – Service Eau Mer Risque

Le président remercie les membres de la commission de leur présence.

SYNTHESE DU DOSSIER

PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION.

Il s'agit du projet d'aménagement d'un port de plaisance à flot offrant un chenal accessible 24h/24h dragué à 1,50 m (sonde carte marine) à Brétignolles-sur-Mer et comprenant :

- un bassin portuaire situé sur le site de la Normandelière de 10 hectares réalisé dans les terres à proximité de la base nautique existante ;
- un chenal d'accès réalisé à l'emplacement du chenal naturel existant (moyennant quelques travaux de déroctage);
- des récifs semi-immergés protégeant l'avant-port et le chenal. Le choix de tels récifs a été effectué en tenant compte du besoin d'une protection suffisante de l'avant-port et vise à améliorer l'intégration environnementale du futur port de plaisance et à préserver le transit littoral du sable.

PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique est saisie pour le projet d'aménagement décrit dans le dossier « port de plaisance de la Normandière – volet nautique » établi par la mairie de Brétignolles-sur-Mer et transmis à l'ensemble des membres de la grande commission nautique.

La reconnaissance du site d'implantation du futur port de plaisance a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents accompagnés de MM. Lebrevelec, Petit et Potier de la DDAM 85.

Le projet est présenté en séance par Jérôme Denecheau de la mairie de Brétignolles-sur-Mer après avoir été introduit par M. Christophe Chabot, maire de Brétignolles-sur-Mer.

SYNTHESE DES DEBATS.

Les débats ont permis d'aborder les points suivants :

- la protection de l'avant-port par les récifs semi-immergés compte tenu des vents dominant d'Ouest Nord-Ouest et de la houle ;
- le dimensionnement des récifs semi-immergés (hauteur, largeur, extension) en fonction des conditions de navigation attendue dans l'avant-port et pour la protection du port en cas d'événement extrême de tempête;
- les courants et l'agitation dans l'avant port ;
- l'usage du chenal par les pratiquants de la voile légère à partir de la cale de mise à l'eau prévue ;
- le transport sédimentaire et la prise en compte du besoin dragage ;
- le balisage envisagé et les compléments jugés nécessaires ;
- l'accès au port par un chenal et le besoin de matérialiser un alignement ;
- la bathymétrie actuelle : roches du Repos, la roche cathédrale présente dans le chenal qui sera déroctée, la bathymétrie à l'extérieur du futur avant-port.

L'avis émis par la commission, adopté à l'unanimité par les huit membres permanents, de droit et temporaires, fait l'objet de la conclusion ci-dessous.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 31 mars 2009 pour émettre un avis sur le projet de création d'un port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les observations suivantes :

- le balisage prévu d'une cardinale Sud devra être complété à l'Ouest des roches du Repos pour permettre un accès sécurisé par le Nord-Ouest, elle pourra être située à l'Ouest de la sonde 1,6 m présente sur la carte marine 7402 ;
- un alignement devra être mis en place pour l'accès au chenal ;
- le positionnement, la dimension et la hauteur des récifs semi-immergés brise-lames devront être optimisés par modélisation pour minimiser l'agitation dans l'avant-port;
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de Brétignolles-sur-Mer seront transmises au Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président

Jean-Louis Lozier

Le secrétaire Ronan Créach

Les membres

M. Jacques Lebrevelec

Munda

M. Joël Demange

M. Claude Herbreteau

M. Jean-Yves Le Bloch

M. Christophe Buchoux

M. Franck Fouquet